

Rapporteur : M. Brahim BENZERGA

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2011 – versement du solde

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse et de compléter ainsi son financement pour mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour 2011, le financement de la CAF et de la MSA est de :

*pour la CAF : **1 356 124,48 euros***

*pour la MSA : **40 683,73 euros** (= 3% du financement CAF)*

La commune de Châtellerault a versé un acompte au CCAS de 539 946,07 euros et aux différentes structures et associations parties prenantes à ce dispositif de 447 214,65 euros par délibération n° 18 du conseil municipal du 13 avril 2011 et par délibération n° 29 du conseil municipal du 28 novembre 2011 et après bilan, souhaite verser le solde du CEJ 2011 qui s'élève à 195 794,65 euros pour le CCAS et à 179014,17 euros pour les associations.

** * * * **

VU la lettre circulaire de la CNAF du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance Jeunesse,

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 22 octobre 2009, sollicitant la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA,

VU le Contrat Enfance Jeunesse du 1^{er} décembre 2008 modifié par avenant n°1 signé le 23 octobre 2009 et en particulier l'article 5-4.

VU la délibération n° 18 du conseil municipal du 13 avril 2011 sollicitant le versement aux associations et structures concernées d'un acompte au financement Contrat Enfance Jeunesse 2011,

VU le courrier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne du 22 juin 2012 adressant le récapitulatif de la Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne a pris l'engagement dans son courrier du 22 juin 2012 de fixer le financement à **1 356 124, 48 euros,**

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 27 septembre 2012

n° 27

page 2 /4

CONSIDERANT que la Mutualité Sociale Agricole a pris l'engagement de verser un financement de 3 % de ce total, ce qui représente **40 683,73 euros**,

CONSIDERANT que ces financements sont répartis entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations parties prenantes du dispositif,

CONSIDERANT que la C.A.F. a versé un acompte de 944 361,86 euros représentant 70% du financement prévisionnel dû au titre des actions menées en 2011 et réparti entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser le solde du financement CAF et MSA complété par la part de la commune pour les associations :

- Centre Communal d'Action Sociale

les Loupiots	243 004,40	178 336,30	64 668,10
Micro crèche Copains Câlins	33 371,10	24 490,40	8 880,70
Relais Assistantes Maternelles	30 742,80	22 561,55	8 181,25
TOTAL CCAS	735 740,72	539 846,10	195 794,65

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante

- Associations

ASSOCIATIONS CEJ 2011			
ASSOCIATIONS	TOTAL CEJ 2011	ACOMPTE VERSE 13/04/2011	SOLDE A VERSER
MPT	72 463,65	49 878,00	22 585,65
CS Ozon	189 991,80	155 921,20	34 070,60
CS des Minimes	138 459,20	83 174,10	55 285,10
MJC des Renardières	182 649,57	129 376,05	53 273,52
CSAD Gym	911,80	638,30	273,50
CRAC	2 754,90	928,40	1 826,50
SOC	1 649,00	1 154,30	494,70
TCCN	911,80	638,30	273,50
LES FRANCAS LES PETITS DEBROUILLARDS	10 204,35	7 143,00	3 061,35
CAUS'ETTE	911,80	638,30	273,50
ADSEA	8 187,00	5 730,80	2 456,20
LES 400 COUPS	8 904,60	6 233,30	2 671,30
ACCORD	8 229,35	5 760,60	2 468,75
TOTAL ASSOCIATIONS	626 228,82	447 214,65	179 014,17

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****PROJET****DU 27 septembre 2012****n° 27****page 4 /4**

TOTAL ASSOCIATIONS 626 228 ,82 euros
ACOMPTE 13/04/2011 447 214,65
SOLDE A VERSER 179 014,17 euros

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610 aux sous fonctions correspondantes.

- les actions municipales

ACTIONS MUNICIPALES CEJ 2011			
ACTIONS MUNICIPALES CEJ 2011	TOTAL CEJ 2011	ACOMPTE VERSE 13/04/2011	SOLDE A VERSER
Temps périscolaire municipal	54 275,80	37 993,05	16 282,75
Accueil de Loisirs municipal	92 808,40	64 965,90	27 842,50
Visa vacances	65 874,00	46 111,80	19 762,20
Coordination	49 576,40	35 445,65	14 130,75
TOTAL ACTIONS MUNICIPALES	262 534,60	184 516,40	78 018,20

TOTAL SERVICES MUNICIPAUX 262 534, 60 euros
ACOMPTE 13/04/2011 184 516,40 euros**SOLDE A VERSER 78 018,20 euros**

Le montant sera mandaté sur les lignes des services municipaux aux sous fonctions correspondantes.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N° 6657
Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM